

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 21 décembre 2012

Le projet de procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2012, ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical du 29 mars 2013

Projet de procès-verbal de la séance du 21 décembre 2012

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le vendredi 21 décembre 2012 de 10h30 à 12h30 dans les locaux de la Région Centre à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 novembre 2012**
2. **Compte-rendu d'activités de l'Etablissement du 14 novembre au 21 décembre 2012**
3. **Orientations proposées par l'AFEPTB « Pour une gouvernance réussie de l'eau en France »**
4. **Point d'information sur l'enquête 2012 dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'Etablissement**
5. **Compte-rendu de la réunion de la commission des usagers du soutien des étiages du 21 novembre 2012**
6. **Avancement de l'opération de réparation des vannes du barrage de Villerest (Avenant au marché)**
7. **Avancement de l'opération de modernisation du contrôle commande du barrage de Villerest (Avenant au marché)**
8. **Etude d'opportunité pour la valorisation énergétique du site de Naussac (Convention avec l'ESIGELEC)**
9. **Avancement des travaux de la plateforme Prévention des inondations du plan Loire**
10. **Avancement des travaux de la plateforme Recherche/Données/Information du plan Loire**
11. **Subventions à des projets de recherche et d'acquisition de données au titre de la stimulation de la Recherche/Données/Inform@tion (attributions et modifications)**
12. **Attribution de subventions dans le cadre des actions de valorisation du patrimoine**
13. **Approbation des budgets principal et annexe 2013**

14. **Convention avec l'Etat (DREAL) relative à la gestion des barrages de Villerest et de Naussac**
15. **Programme d'action et plan de financement 2013 d'opérations portées par l'Etablissement au titre de la prévention et la réduction du risque inondation – Actions territoriales**
16. **Programme d'action et plan de financement 2013 de SAGE portés par l'Etablissement (Allier Aval, Cher amont, Cher aval, Loir et Loiret)**
17. **Affectation de crédits de report « Chambonchard » et « Le Veudre »**
18. **Gestion du patrimoine foncier**
19. **Gestion du personnel**
20. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. André CHAPAVEIRE Auvergne

DEPARTEMENTS

M. Paul BERNARD Cher

M. Jean-Marie JANSSENS Loir-et-Cher

M. Michel POINSARD Nièvre

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

MME. Geneviève ALBOUY Saint-Etienne Métropole

Suppléante de M. Dominique CROZET

M. Jean-Henri CHEZEAUD Châteauroux

MME. Anne D'AUX Orléans

Suppléante de M. Serge GROUARD

M. Jacques LE THILY Saint-Nazaire

M. Roland NARBOUX Bourges

S.I.C.A.L.A.

M. Jean BERTIER Indre-et-Loire

M. François COINTEPAS Loiret

Délégations de vote

M. Joël BIGOT à M. Jean-Henri CHEZEAUD

M. Michel CHARTIER à MME. Geneviève ALBOUY

M. Roger CHEVALIER à M. Jean BERTIER

M. Bernard DOYEN à M. François COINTEPAS

M. Jean-Pierre DRIEUX à M. Michel POINSARD

M. Jean GERMAIN à M. Paul BERNARD

M. Jean-Pierre LE SCORNET à M. Jacques LE THILY

M. Gabriel MAQUIN à M. Roland NARBOUX

M. Jean-Michel MARCHAND à M. Jean-Marie JANSSENS

MME Nathalie SARLES à MME Anne D'AUX

M. Bernard SAUVADE à M. André CHAPAVEIRE

Excusés

M. Jacques ALEXANDRE

M. Jean-Pierre ANTOINE

MME Sylvie AUCOUTURIER-VAUGELADE

M. Christian BARLE

M. Alain BEIGNET

M. Daniel BERTRAND

M. Georges BOIT

M. Georges BORDAT

M. Patrick BOURDY

M. Jean CHARRIER

M. André CHASSAIGNE

M. Christian COUTURIER

M. Jean-Bernard DAMIENS

M. Jean DANIEL

M. Gilles DEGUET

MME Blandine DELAPORTE

M. Eric DOLIGE

M. Christophe DOUGE

M. Daniel DUGLERY

M. Alain DUTOUR

M. Michel FAGES

M. Jean-Jacques FAUCHER

MME Delphine FLEURY

M. Vincent FREGEAL

M. Jean-Baptiste GIORDANO

M. Marc GRICOURT

M. Jean-Michel GUERINEAU

M. Jacky GUILLON

M. Michel JOUBERT

M. Yves JOULAIN

M. Alain LAURENDON

M. André LEFEBVRE

M. Serge LESBRE

M. Oliver LONGEON

M. Dominique LOTTE

M. Jean-Claude MAIRAL

M. André MAMESSIER

M. Bernard MARIOTTE

M. Claude NAUD

M. Bernard PALPACUER
M. Bertrand PASCUIATO
M. François RADIGON
M. Gilbert REVERSAT
MME Marie-Hélène RIAMON
M. Daniel ROUSSAT
M. Nicolas SANSU
M. Fabrice VERDIER
M. Pascal VERNISSE
M. Christophe WARNANT
M. Maurice WEISS

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
M. Jean-Philippe LHUILLIER, directeur administratif et financier
M. Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation
M. Benoît ROSSIGNOL, directeur du développement et des relations extérieures

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- | | |
|-----------|---|
| 12-181-CS | Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 novembre 2012 |
| 12-182-CS | Barrage de Villerest - Avenant 8 au marché 2009BA01 « réalisation et mise en place d'un batardeau d'isolement des vannes de demi-fond du barrage de Villerest. Réalisation de l'étanchéité des vannes » |
| 12-183-CS | Barrage de Villerest - Avenant 3 au marché 2010BA03 « reprise du calculateur et modernisation du contrôle-commande du barrage de Villerest » |
| 12-184-CS | Etude d'opportunité pour la valorisation énergétique du site de Naussac (Convention avec l'ESIGELEC) |
| 12-185-CS | Avancement des travaux de la plateforme Prévention des inondations du plan Loire |
| 12-186-CS | Avancement des travaux de la plate-forme recherche/données/information du plan Loire |
| 12-187-CS | Attribution d'un financement à l'association « Etudes en développement et aménagement » : Projet AGIRE (Analyse de la gestion institutionnelle de la ressource en eau) |
| 12-188-CS | Modification d'une subvention accordée à l'Université de Saint-Étienne |

- 12-189-CS Attribution d'un financement à SOS Loire vivante ERN France : « Rivières d'images et Fleuves de mots » (16ème édition)
- 12-190-CS Attribution d'un financement à la Ville d'Orléans : « 6ème édition du Festival de Loire »
- 12-191-CS Budget Principal primitif de l'exercice 2013
- 12-192-CS Budget Annexe primitif de l'exercice 2013
- 12-193-CS Contributions des membres 2013 – Budget principal et budget annexe
- 12-194-CS Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2013
- 12-195-CS Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « exploitation des ouvrages »
- 12-196-CS Convention avec l'Etat (DREAL) relative à la gestion des barrages de Villerest et de Naussac
- 12-197-CS Financement de la mission de coordination technique pour la réduction du risque inondation sur le bassin de la Maine en 2013
- 12-198-CS Financement de l'action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne en 2013
- 12-199-CS Etude des vals du Giennois
- 12-200-CS Financement du suivi du programme lit et levées domaniaux en région Centre en 2013
- 12-201-CS Programme d'actions SAGE Val Dhuy-Loiret 2013
- 12-202-CS Programme d'actions SAGE Loir 2013
- 12-203-CS Programme d'actions SAGE Cher amont 2013
- 12-204-CS Programme d'actions SAGE Allier aval 2013
- 12-205-CS Programme d'actions SAGE Cher aval 2013
- 12-206-CS Financement du département de la Nièvre (SAGE Allier aval) - Affectation de crédits de reports « Chambonchard »
- 12-207-CS Financement du département du Cher (SAGE Allier aval) - Affectation de crédits de reports « Chambonchard »
- 12-208-CS Financement de la Région Centre SAGE Allier aval - Affectation de crédits de reports « Le Veurdre »
- 12-209-CS Site du Veurdre. Renouvellement de conventions de subvention avec les Communes de Chantenay St Imbert et de Tresnay
- 12-210-CS Réalisation par l'ONF d'une évaluation de la qualité environnementale et forestière des parcelles boisées sur le site de Serre de la Fare
- 12-211-CS Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement

- 12-212-CS Requalification de deux postes permanents au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation
- 12-213-CS Création d'un poste permanent d'ingénieur territorial
- 12-214-CS Création d'un poste permanent d'attaché territorial
- 12-215-CS Protection sociale complémentaire des agents

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Je déclare notre Comité Syndical ouvert.

Je dois vous présenter tout d'abord les excuses de notre Président qui a été retenu à la dernière minute par un rendez-vous important à la Capitale et je voudrais également excuser les représentants du SGAR et de la DREAL qui aujourd'hui n'ont pu se libérer. Je salue la présence d'Yves MERILLON, le Directeur adjoint de l'Agence de l'Eau, qui est parmi nous.

Vous savez que ce Comité Syndical se tient suite à un précédent qui n'avait pas obtenu le quorum, ce qui explique aussi, compte tenu de la date, veille des vacances, que nous soyons si peu nombreux aujourd'hui, ce qui est dommage. Mais il est en mesure de pouvoir délibérer dans la mesure où le premier Comité n'avait pu se tenir.

Sans plus tarder, nous allons commencer l'ordre du jour de ce Comité. Compte tenu de 20 points à l'ordre du jour, je demanderai à chaque intervenant d'être le plus succinct possible, bien entendu.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 novembre 2012

Le premier point à l'ordre du jour appelle l'approbation de la délibération relative au procès-verbal de la séance plénière du 14 novembre dernier.

Y a-t-il des remarques ?

Je n'en vois aucune. Je le soumetts donc à votre approbation. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Non ? Adopté à l'unanimité.

2. Compte-rendu d'activités de l'Etablissement du 14 novembre au 21 décembre 2012

Le deuxième point de l'ordre du jour : le compte-rendu d'activités de l'Etablissement.

En l'absence du Président, la lecture va vous en être faite par notre Directeur Général, que je salue d'ailleurs, ainsi que bien sûr les représentants de l'ensemble des services de l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président.

Lecture du compte-rendu d'activités de l'Etablissement présenté par notre Président :

Chers collègues,

La dernière réunion de notre Comité Syndical, le 14 novembre dernier, a été l'occasion d'un débat d'orientations budgétaires dans le droit fil de ceux de ces dernières années, à savoir intégrant pleinement la préoccupation partagée d'une maîtrise du montant des contributions des collectivités à la vie de notre Etablissement.

Dans le même temps, il n'aura échappé à personne que les propositions de budget 2013 que nous avons à examiner aujourd'hui, si elles sont significatives de la rigueur avec laquelle nous assurons le développement de nos interventions à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents,

dans une logique de solidarité, de subsidiarité et d'économies d'échelle, témoignent également de la pérennité de notre engagement collectif conséquent dans la durée et marqué symboliquement par le 30^{ème} anniversaire de notre Etablissement en novembre prochain.

Dans ce contexte, et même si l'on fait abstraction des scénarios cataclysmiques sur la fin du monde annoncée pour aujourd'hui, expliquant sans doute le nombre de délégués présents moins important que d'habitude, force est de considérer les menaces bien réelles qui pèsent toujours sur le développement durable de notre bassin fluvial, appelant en réponse une mobilisation conséquente de nos collectivités et de leurs partenaires, ne serait-ce que pour poursuivre l'objectif de réduction de la vulnérabilité de nos territoires, en particulier aux inondations et à la sécheresse.

Comme nous avons déjà su le faire dans le passé, il nous appartient d'imaginer ensemble, dans le respect de nos diversités, des moyens supplémentaires nous permettant d'avancer dans cette voie. Je ne doute pas que, chemin faisant, nous saurons créer de nouvelles occasions de favoriser davantage de participation et d'implication avec toujours le partage des responsabilités correspondantes.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons engagé la réflexion de type prospective sur la macro région fluviale « Loire et affluents » dans la perspective d'un renforcement de l'implication partenariale des collectivités territoriales dans la période de référence 2014-2020. L'année 2013 y sera largement consacrée. Elle sera également le temps de la décision sur la décentralisation et la réforme de l'action publique dont un avant-projet de loi vient d'être diffusé.

L'importance des dispositions envisagées, sur lesquelles nous ne manquerons pas d'échanger dès la prochaine réunion de nos instances, nous incitent à la plus grande vigilance dès lors qu'un chapitre entier, dont copie est annexée au présent compte rendu, est consacré à la gestion des milieux aquatiques.

I. Réunions des instances de l'Etablissement

Depuis la dernière réunion du Comité syndical, le 14 novembre 2012, les commissions suivantes se sont tenues :

- ❖ Le 21 novembre : Commission des usagers du soutien des étiages ;
- ❖ Le 7 décembre : Commission d'appels d'offres, présidée par Monsieur GERMAIN ;
- ❖ Le 11 décembre : deuxième réunion des présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement ;
- ❖ Le 21 décembre : Commission mixte, présidée par Monsieur POINSARD et consacrée ce matin à l'examen préalable des dossiers présentés au Comité Syndical.

II. Réunions dans le cadre du plan Loire grandeur nature et avec nos partenaires de bassin

Il peut être fait mention des participations suivantes de l'Etablissement :

- ❖ Le 27 novembre à Orléans : réunion de la Commission Inondation Plan Loire du Comité de bassin Loire-Bretagne, présidée par Monsieur DOUGET ;
- ❖ Le 3 décembre à Orléans : Comité de gestion exceptionnel de fin d'année du Plan Loire ;
- ❖ Le 28 novembre, à Tours : 6^{ème} réunion de la plateforme Prévention des inondations sur le thème « 1^{er} bilan opérationnel perspectives d'interventions 2014-2020 » ;
- ❖ Le 5 décembre, à Orléans : 17^{ème} réunion de travail de la plateforme Recherche/Données/Information abordant notamment les résultats de l'enquête 2012 à destination de la communauté scientifique et des gestionnaires ainsi que les contributions sur la poursuite du volet Recherche/Données/Information de l'actuel plan Loire pour la période 2014-2020 ;

- ❖ Le 13 décembre, à Tours : réunion du Comité de bassin Loire-Bretagne.

Dans le registre du partenariat avec les services de l'Agence de l'eau, il est à noter la réunion du 12 décembre sur le projet de convention type de partenariat entre l'Agence et les EPTB en tant que structure porteuse de SAGE.

III. Réunions avec nos collectivités membres

A titre indicatif, notamment du parti pris d'associations des collectivités au suivi des opérations en maîtrise d'ouvrage de notre Etablissement, on fera simplement référence aux réunions suivantes :

- ❖ Le 28 novembre, au Conseil général de Haute-Loire, au Puy en Velay : réunion partenariale sur le site de Serre de la Fare ;
- ❖ Le 28 novembre, à Vichy : point technique avec les services de l'Agglomération de Vichy ;
- ❖ Le 30 novembre, à Montpellier : intervention dans le cadre de la 6^{ème} conférence régionale sur la prévention des inondations, organisée par le Conseil régional Languedoc-Roussillon ;
- ❖ Le 19 décembre, à La Charité sur Loire : 10^{ème} réunion de concertation dans le cadre de l'Etude des Vals de Loire dans le Cher et la Nièvre ;
- ❖ Le 19 décembre, à Cuffy dans le Cher : inauguration de la pose de repères de crues dans le cadre de l'action portée par l'Etablissement.

On notera également les différentes réunions de présentation des résultats de l'enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'Etablissement.

IV. Autres réunions

On signalera simplement la participation de l'Etablissement au colloque annuel de l'AFEPTB sur le thème de « La gouvernance du grand cycle de l'eau », le 15 novembre à Vogüé en Ardèche.

Je reste bien entendu à votre disposition, ainsi que les services de l'Etablissement, pour vous apporter toute précision que vous jugeriez utile.

Jean GERMAIN

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci Monsieur le Directeur. Cela appelle-t-il des remarques ou des interventions ?

Il n'y a pas lieu de voter sur ce rapport, c'est à titre d'information.

INTERVENTION DE M. EUDE

Nos collègues du SGAR et de la DREAL nous ont rejoints.

INTERVENTION DE MME DEVAUX-ROS

Je vous prie de nous excuser pour le retard.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Je vous en prie. C'est avec plaisir que nous vous recevons, même avec du retard. Je vous avais excusés mais merci de votre présence.

3. Orientations proposées par l'AFEPTB « Pour une gouvernance réussie de l'eau en France »

Nous allons parler de la gouvernance réussie de l'eau en France, les orientations proposées. C'est toujours Monsieur EUDE.

INTERVENTION DE M. EUDE

Très brièvement, Monsieur le Président. Simplement pour indiquer qu'il est apparu souhaitable de vous livrer les éléments produits par l'Association Française des EPTB, et plus particulièrement le Président de cette association, pour ce qui concerne les conclusions du colloque qui s'est tenu à Vogüé dans l'Ardèche ; et rappeler qu'il s'agit bien là de fournir des éléments d'information sur les prises de position de cette association qui, bien entendu, ne préjugent en aucune façon des débats qui seront conduits dans les instances du Comité Syndical ; mais compte tenu des évolutions en cours, il paraissait important d'éclairer les membres du Comité Syndical sur un certain nombre de points de vue et c'est la raison pour laquelle le Président a souhaité également que soient rappelées plusieurs prises de position dans le cadre de nos instances, qui montrent à la fois la prudence et la circonspection avec laquelle nous intervenons dans ces domaines.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Bien. Pas d'intervention ? Pas de demande de précisions ? Je vous remercie.

Merci Monsieur le Directeur.

4. Point d'information sur l'enquête 2012 dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'Etablissement

Là aussi, c'est un résumé succinct. Monsieur ROY.

INTERVENTION DE M. ROY

Merci Monsieur le Président.

Il est rappelé qu'en accord avec les Présidents des Commissions Locales de l'Eau, l'Etablissement a lancé une enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur le territoire des 5 SAGE portés par l'Etablissement.

Cette démarche a été engagée au deuxième semestre, d'abord par l'envoi d'un questionnaire auprès de plus de 500 personnes représentant environ 300 structures sur le territoire de ces SAGE, qui ont donné lieu à une centaine de réponses.

La synthèse des réponses apportées et leur analyse ont été présentées aux CLE élargies de ces 5 SAGE et enfin, le 11 décembre dernier, une réunion des présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement – la 2^{ème} réunion annuelle de ce type – a été le cadre de la présentation de ces résultats.

Ce n'est pas complètement achevé : quelques entretiens complémentaires restent à mener. Il est prévu que l'ensemble des analyses et des propositions qui seront issues de cette démarche soient portées sur le site de l'Etablissement. D'ores et déjà les présentations qui ont été faites devant chacun de ces SAGE sont disponibles sur le site de l'Etablissement et ensuite, je

pense que nous reviendrons devant vous pour vous présenter les pistes proposées à la suite de cette démarche.

INTERVENTION DE M. CHAPEVEIRE

Merci Monsieur ROY pour ces précisions.

Pas d'intervention ? Pas de demandes de précisions ?

5. Compte rendu de la réunion de la commission des usagers du soutien des étiages du 21 novembre 2012

Nouvelle intervention de Monsieur ROY.

INTERVENTION DE M. ROY

La commission des usagers, qui comprend des représentants de collectivités, des représentants d'usagers et des représentants de l'Etat s'est réunie le 21 novembre dernier. Comme vous le savez, c'est une commission à laquelle on rend compte de l'utilisation de la redevance qui est prélevée pour le fonctionnement des barrages pour leur action de soutien des étiages et à laquelle on présente des perspectives, justement, d'évolution de cette redevance pour l'année suivante. On fait en même temps devant cette commission un bilan des actions réalisées sur les ouvrages pendant l'année écoulée.

Ce que l'on peut noter à la suite de cette réunion :

- ❖ D'une part, le maintien de la redevance au niveau où elle était ; il n'y a pas d'évolution dans son montant ;
- ❖ D'autre part, un souhait de la commission pour que la réserve de provisions pour gros travaux qui est constituée, soit portée progressivement à 4% du montant de la valeur des ouvrages – on n'y est pas encore mais on va tendre à y arriver – ;
- ❖ Et, enfin, un point particulier puisque l'Etablissement avait été sollicité pour contribuer aux actions d'assainissement des communes situées sur le territoire du bassin d'alimentation de Naussac dans le cadre d'un contrat territorial. La commission a estimé que le soutien à ces actions était déjà assuré par l'Agence de l'eau à travers les redevances qu'elle prélève et qu'il convenait de ne pas faire payer finalement 2 fois les redevables pour cette action. Donc, la commission était d'accord pour un soutien à l'animation de ce contrat mais non pour un soutien aux actions d'assainissement qui sont financées par ailleurs.

INTERVENTION DE M. CHAPEVEIRE

Merci Monsieur ROY pour ces informations. Pas d'intervention ? Pas de demandes de précisions ?

6. Avancement de l'opération de réparation des vannes du barrage de Villerest (avenant au marché)

Nous passons au rapport de notre collègue POINSARD.

INTERVENTION DE M. POINSARD

Très bien, Monsieur le Président.

Pour ce qui concerne l'avancement du chantier, il peut être indiqué que la fin des travaux sur la vanne VS4 est prévue mi-février 2013 et les essais avant la remise en service, en mars 2013.

S'agissant de l'installation des platines de suspenste au droit des vannes VS1, 3 et 5, les travaux sont achevés. Les échafaudages côté parement amont ont été démontés et l'alternat de circulation sur le couronnement du barrage a été retiré fin novembre 2012.

Il est rappelé que les travaux réalisés sur les vannes VS6 et VS2 avaient quant à eux été réceptionnés respectivement en mars et septembre 2012.

Très important : l'inauguration de la rénovation de ces vannes est programmée le 23 janvier 2013.

Dans ce contexte, il est à noter que lors des relevés des pièces fixes du génie civil de la vanne VS4 réalisés après batardage, il a été mis en évidence des déformées du génie civil et un désalignement des tourillons. Il apparaît dès lors nécessaire de réaliser une étude de la tenue mécanique de la vanne, également de comparer les résultats des mesures de contrainte avec des calculs théoriques notamment afin de procéder au réglage des galets d'appui.

La prise en compte de cette intervention se traduit par un surcoût de 15.646,20 €.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant en rappelant que la note de proposition du maître d'œuvre jointe au dossier récapitule les montants du marché et de ses avenants.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci. Je sou mets donc cette délibération à votre approbation. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Adoptée à l'unanimité.

7. Avancement de l'opération de modernisation du contrôle de commande du barrage de Villerest (avenant au marché)

Monsieur POINSARD garde la parole.

INTERVENTION DE M. POINSARD

Il est à noter que la fin des travaux de modernisation du contrôle de commande est prévue en avril 2013. A ce stade, il s'avère que plusieurs interventions ne pouvant être anticipées correspondent à la mise en place d'équipements de mesure supplémentaires à réalisation d'essais ont dû être engagées par l'entreprise.

La prise en compte de ces éléments se traduit par un surcoût de 13.880 € hors taxes.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant en rappelant que la note de proposition du maître d'œuvre jointe au dossier récapitule le montant du marché et de ses avenants.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci. Je sou mets donc cette délibération à votre approbation. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Toujours pas. Adoptée à l'unanimité.

8. Etude d'opportunité pour la valorisation énergétique du site de Naussac (convention avec l'ESIGELEC)

Et c'est Monsieur POINSARD qui continue.

INTERVENTION DE M. POINSARD

Le remplissage complémentaire du barrage de Naussac est assuré par une dérivation placée sur le cours d'eau voisin du Chapeauroux qui permet d'orienter l'eau vers la retenue via une galerie et un canal. Compte tenu de l'importance des débits dérivés et de la configuration du site, il pourrait être intéressant de valoriser l'aménagement en équipant la dérivation d'une microcentrale.

Des contacts ont été pris avec une école d'ingénieurs qui propose une option dédiée aux énergies renouvelables ainsi qu'un projet à réaliser en groupe dans le cadre de la scolarité. Ce dispositif consiste à faire travailler des groupes de 6 élèves pendant un an sur des sujets proposés par des structures extérieures.

Les frais à la charge de la structure ne comportent que les droits d'entrée de 1.500 € et le remboursement des frais de déplacements des élèves.

Il est proposé de soumettre un sujet qui consisterait à étudier l'opportunité technique et financière d'une microcentrale sur la dérivation ainsi qu'à mener une réflexion plus générale sur les possibilités de valorisation énergétique du site de Naussac : éolien et photovoltaïque.

INTERVENTION DE M. CHAPEVEIRE

Pas de remarques ?

Oui, Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Je voudrais simplement, Monsieur le Président, insister sur ce genre d'exercice qui coûte peu et qui est de nature éventuellement à susciter des amorces d'optimisation de la gestion de ces sites dont on sait que, à terme, par définition, ils seront coûteux.

Donc l'idée est d'utiliser un système tel qu'il existe aujourd'hui, de l'optimiser, et plutôt que de basculer immédiatement dans des grosses études lourdes, de se donner le temps de voir avec ce recours à cette école d'ingénieurs et, en fonction de cela, apprécier l'opportunité d'avancer.

INTERVENTION DE M. CHAPEVEIRE

Merci Monsieur le directeur. Je sou mets cette délibération à votre approbation. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Adoptée à l'unanimité.

9. Avancement des travaux de la plateforme Prévention des inondations du Plan Loire

Monsieur ROY.

INTERVENTION DE M. ROY

Merci Monsieur le Président.

Cette réunion de la plateforme Prévention des inondations du plan Loire s'est tenue à Tours, accueillie par la Communauté d'Agglomération de Tours Plus le 28 novembre dernier. Y participaient 76 personnes parmi lesquelles le Secrétaire général aux affaires régionales de la Région Centre et plusieurs élus de l'Etablissement.

L'ensemble des présentations qui ont été faites à cette occasion sont consultables sur le site du plan Loire et il faut rappeler que c'est une journée qui a été animée par le CEPRI.

Cette journée s'est divisée en deux parties :

- ❖ La première portait sur l'articulation des différents éléments de la politique nationale de prévention des inondations et elle a fait l'objet de présentations par des représentants de l'Etat, du ministère, de la DDT du Loire et de la DREAL Centre sur la stratégie nationale, sur la directive inondation, sur la révision des PPR et sur la sécurisation des digues.
- ❖ Dans un second temps a été présenté un avancement du volet « prévention de inondations » du Plan Loire 3, d'abord en présentation globale (et dans le dossier, vous avez cette présentation) et puis ensuite une présentation par thème d'action : prévention, réduction de la vulnérabilité, protection, préparation à la gestion de crise, information, etc., et à l'appui de chacune de ces présentations est intervenu le témoignage d'une collectivité maître d'ouvrage d'une de ces actions.

Bien sûr, c'est une journée qui a été assez appréciée par les participants. Le rôle d'appui technique de l'Etablissement a été souligné à plusieurs reprises et apprécié.

Sur le plan de la consommation des crédits, on a constaté effectivement que l'ensemble des crédits qui étaient mis à disposition des partenaires n'avaient pas été consommés comme on aurait pu l'espérer. Il y a des pistes de réflexion à mener dans ce sens pour le prochain plan Loire.

Ensuite une discussion a été ouverte à la fin de cette journée sur les perspectives qu'on pouvait attendre concernant un futur plan Loire, un plan Loire 4. Et, à cet égard, la note qui figure dans le dossier reprend les informations qui ont été apportées par le secrétaire général aux affaires régionales de la Région Centre et je vais vous en donner quelques extraits :

A ce stade, le ministère de l'Ecologie a engagé des réflexions mais n'a pas donné d'instructions sur la manière dont cela allait se passer ni sur le contenu qu'aurait ce futur plan Loire. Pour autant, il a bien affirmé que :

- l'approche de bassin restait pertinente et devait être préservée ;
- le plan Loire était un outil de cohérence et de structuration du travail en commun auquel les partenaires étaient attachés mais était aussi un label d'excellence.

En revanche, il a constaté la complexité des procédures qui pouvaient être attachées à cette organisation.

De toutes façons, quelles que soient les orientations qui seraient fixées par le gouvernement, il convenait d'engager un travail de réflexion sur les orientations et le contenu du futur plan Loire et, à cet égard, un atelier sera organisé début janvier avec les acteurs et les pilotes de plateformes pour proposer les premières lignes directrices de ce futur plan Loire qui seront elles-mêmes soumises à la Conférence des acteurs qui doit se tenir le 31 janvier prochain.

Il a ajouté que toutes les contributions à la construction du futur plan Loire seraient les bienvenues et que s'agissant du thème « prévention des inondations », l'Etablissement, animateur de la plateforme, pouvait utilement être un intermédiaire pour les rassembler.

C'est pourquoi il vous est proposé une délibération qui, dans un premier article, vous propose d'acter l'avancement des interventions au titre de la plateforme « prévention des inondations », telles qu'elles ont été restituées lors de cette journée ; et, dans un second article, d'inviter les services de l'Etablissement à poursuivre leurs efforts en visant, d'une part, à favoriser la remontée des besoins, des souhaits et des propositions des collectivités du bassin qui le souhaiteraient et, d'autre part, de permettre qu'ils puissent être pris en considération dans les différents groupes de travail et instances de décisions qui devraient prochainement être amenés à en connaître.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci Monsieur ROY pour cette intervention.

Je sou mets cette délibération à votre approbation. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Toujours pas. Adoptée à l'unanimité.

10. Avancement des travaux de la plateforme Recherche/Données/Information du plan Loire

Monsieur Rossignol.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci.

Ce point est présenté en deux temps : il s'agit à la fois de présenter l'état d'avancement du volet Recherche/Données/Information du plan Loire 2007-2013 ainsi que les résultats de l'enquête 2012 à destination de la Communauté scientifique et des gestionnaires.

Etat d'avancement

L'état d'avancement du volet Recherche/Données/Informations du plan Loire s'appuie sur les éléments présentés lors de la 17^{ème} réunion de travail de la plateforme qui s'est tenue le 5 décembre dernier à Orléans. Un avancement a été présenté du point de vue quantitatif et qualitatif.

Parmi les principaux points présentés, on peut relever notamment :

- ❖ L'implication du Conseil scientifique mis en place en 2007 tant à travers les avis déjà rendus (130 environ) qu'à travers sa participation active aux travaux de la plateforme Recherche/Données/Information ;
- ❖ Le nombre et les types d'opérations programmées depuis 6 ans, dépassant les objectifs ciblés en 2015 ;
- ❖ Le nombre et la diversité des porteurs de projets (40 au total) en partenariat avec plus de 150 équipes et organismes du bassin de la Loire et de ses affluents et au-delà également. Il est à noter que quelques porteurs de projets ont porté la majorité des opérations et mobilisé une part importante des cofinancements ;
- ❖ L'avancement financier, également, avec 135 projets sur 143 qui ont mobilisés les crédits du FEDER. Particulièrement décisif pour les actions Recherche/Données/Information, le FEDER contribue à hauteur de 46% du total de ces actions ;
- ❖ On notera que 60 cofinanceurs différents, les partenaires signataires du contrat de projet interrégional mais également d'autres collectivités, des entreprises, des universités ou organismes de recherche, ont soutenu financièrement un ou plusieurs de ces projets.
- ❖ On a noté également l'augmentation significative du recours au plateau collaboratif d'échange : plan-loire.fr, dont les objectifs à fin 2015 en termes de nombre de visites

et de téléchargements ont été dépassés dès mars 2012, au bénéfice du plan Loire au-delà de la seule plateforme Recherche/Données/Informations.

- ❖ A également été souligné l'effort de valorisation des résultats des travaux et des données recueillies tant par les porteurs de projets eux-mêmes qu'à travers les outils développés au sein de la plateforme Recherche/Données/Information, cet effort devant cependant être amplifié et constituant un point d'attention notamment pour les projets qui ne sont pas encore achevés.

Résultats de l'enquête 2012 à destination de la communauté scientifique et des gestionnaires

Cette enquête a été lancée en septembre 2012, en particulier auprès des chercheurs et des gestionnaires concernés mais elle s'adressait également à toute personne susceptible d'avoir un intérêt pour le sujet. Elle poursuivait le double objectif de :

- ❖ Mesurer la connaissance et l'appropriation des actions réalisées par la plateforme ;
- ❖ Identifier les moyens de développement du dialogue chercheurs/gestionnaires pour l'avenir.

Les principaux résultats, présentés également dans un projet de synthèse qui figure dans le dossier, mettent en avant les points suivants :

- ❖ Que l'enquête a été largement diffusée et a été bien reçue, comme en témoigne le nombre de réponses ;
- ❖ Un intérêt confirmé pour les actions de la plateforme Recherche/Données/Information, que l'on mesure à travers le nombre des réponses, la diversité de ceux qui ont répondu (chercheurs et gestionnaires du bassin, principalement), la qualité des réponses également – il y a eu pas mal de questions et toutes ont obtenu des réponses ;
- ❖ Une bonne connaissance et appropriation des actions de la plateforme Recherche/Données/Information ;
- ❖ Une confirmation de l'existence d'une interaction entre chercheurs et gestionnaires
- ❖ Des éléments de propositions pour la période 2014-2020

Donc, sur ce point-là, je souhaite rappeler qu'il y a eu cette enquête qui a permis à ceux qui ont répondu de faire émerger des propositions. Ces propositions, pour les principales, ont été présentées ensuite lors du Rendez-vous annuel entre chercheurs et gestionnaires à Clermont-Ferrand le 25 octobre et les participants à ce rendez-vous étaient invités à réagir sur ces propositions, à les prioriser pour ce qu'ils souhaitaient, à indiquer aussi s'ils étaient prêts à s'investir par rapport à ces propositions. Et ces propositions ont également été présentées lors de la réunion de travail de la plateforme, le 5 décembre, donc dans un troisième temps, et là encore cela a permis de recueillir des contributions des participants à cette réunion par rapport à ces propositions.

Globalement, il ressort de l'enquête et de ces propositions que les acteurs, aussi bien chercheurs que gestionnaires, souhaitent le maintien et la poursuite des outils et du fonctionnement de la plateforme Recherche/Données/Information en renforçant les voies d'action dans le droit fil des orientations 2007-2013.

On peut citer quelques propositions qui figurent dans votre document, qui vont de la mise en perspective des résultats des projets sur le bassin de la Loire à travers les synthèses thématiques et géographiques avec un renforcement de l'effort de valorisation, à l'encouragement des sciences participatives ; aux modalités de mise en œuvre des actions de la plateforme Recherche/Données/Information, avec des recommandations sur la poursuite de l'organisation de réunions en différents lieux de bassin ou le renforcement des temps d'échanges et débats dans le cadre des rencontres. Donc il y a à la fois des propositions sur les pistes d'actions et sur les modalités de mise en œuvre de ces actions.

Il est proposé au Comité syndical, d'une part, de prendre acte du bon avancement des travaux de la plateforme tels que présentés lors de cette réunion de travail à Orléans et, d'autre part, d'inviter les services de l'Etablissement à poursuivre leurs efforts visant à favoriser le recueil, la synthèse et la diffusion des contributions sur la poursuite de ce relais pour la période 2014-2020.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci Monsieur ROSSIGNOL.

Pas d'intervention ? Pas de demande de précisions ? Je soumetts cette délibération à votre approbation. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Adoptée à l'unanimité.

Je vous propose de continuer.

11. Subventions à des projets de recherche et d'acquisition de données au titre de la stimulation de la Recherche/Données/Inform@tion (attributions et modifications)

INTERVENTION DE MME ALBOUY

Merci Monsieur le Président.

Ce rapport est destiné à vous présenter deux délibérations :

- ❖ D'une part, la demande de subvention de l'association d'étudiants « Etude en développement et aménagement » rattachée à l'Université de Tours, pour le projet « Analyse de la gestion institutionnelle de la ressource en eau – AGIRE ». En lien avec Polytech'Tours, cette association organise en février et mars 2013 un atelier d'étudiants franco-américains avec l'Université Florida Atlantic. L'objectif de l'atelier est de comparer la gestion institutionnelle de la ressource en eau entre Tours et Fort Lauderdale.

Pour la partie française, une collaboration avec les institutions locales et les opérateurs de réseau est prévue afin de travailler au plus près des attentes des acteurs et gestionnaires. Par le retour d'expérience du travail ainsi que la mise en avant des éléments clés, un porter à connaissance vers d'autres villes et agglomérations du bassin de la Loire et de ses affluents pourra être fait.

La subvention demandée est de 1.500 € sur un montant total de 8.945 €.

- ❖ D'autre part, la modification d'une subvention accordée à l'Université de Saint-Etienne. Par délibération du bureau de juillet 2007, l'Etablissement a attribué un cofinancement pour une thèse de doctorat portant sur « L'évolution des zones humides du haut bassin de la Loire » avec l'apport de l'étude des diatomées au diagnostic écologique et hydrologique des tourbières de cette thèse portée par l'Université de Saint-Etienne.

A ce jour, toutes les dépenses prévues initialement ont été réalisées et un acompte à hauteur de 47,08 % de la subvention accordée est en cours de versement.

Cependant, en raison de difficultés personnelles, la doctorante n'a pas été en mesure de terminer son travail et donc de soutenir sa thèse. Le professeur de l'Université de Saint-Etienne qui l'encadre a formellement confirmé avoir reçu de l'étudiante les deux tiers du manuscrit de la thèse et envisage une soutenance en avril 2013.

La convention entre l'Etablissement public Loire et l'Université de Saint-Etienne étant aujourd'hui caduque, il est proposé de prolonger la réalisation de cette opération jusqu'au 30 juin 2013 par l'intermédiaire d'une nouvelle convention, sans modification du montant total de la subvention prévue initialement, cela afin de permettre le versement du solde de la thèse.

Il vous est proposé d'approuver les deux délibérations que je viens de vous présenter.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Monsieur le Directeur, vous ne souhaitez pas intervenir ?

Ces délibérations ont tout à l'heure été approuvées à l'unanimité de la Commission mixte également. N'est-ce pas Monsieur le Président ?

Donc, je les soumets là aussi à votre approbation, s'il n'y a pas de questions. Y a-t-il des contre ? Toujours pas. Abstentions ? Je n'en vois pas. Adopté à l'unanimité.

Et nous allons donc donner maintenant la parole à notre collègue Jean BERTIER en ce qui concerne l'attribution de subventions dans le cadre des actions de valorisation du patrimoine.

Monsieur BERTIER, vous avez la parole.

12. Attribution de subventions dans le cadre des actions de valorisation du patrimoine

INTERVENTION DE M. BERTIER

Merci Monsieur le Président.

Ce rapport concerne l'attribution de subventions pour deux opérations :

- ❖ Le programme d'éducation à l'environnement : « Rivières d'images et Fleuves de mots » dont SOS Loire vivante lance la 16^{ème} édition.

Son objectif est la sensibilisation des enfants à l'environnement des rivières dans toutes ses composantes. Il ambitionne de leur faire prendre conscience de leur appartenance à une même entité qu'est le bassin fluvial. Il prend la forme d'un concours d'arts plastiques, visuel, multimédia, et de poésies autour de l'exploration de la rivière sur un thème défini annuellement ; et d'une restitution des découvertes faites tout au long de l'année.

La valorisation du travail réalisé par les enfants se fait grâce à un module d'exposition itinérante.

Le 3^{ème} retenu, cette année, est : « La rivière qui unit et sépare ».

La subvention demandée est de 11.300 €, identique au soutien apporté par l'Etablissement pour les éditions précédentes, sur un montant total de 59.800 €.

- ❖ Par ailleurs, l'Etablissement a été sollicité pour participer à la 6^{ème} édition du Festival de Loire organisé par la Ville d'Orléans en septembre 2013.

Il s'agit, avec plus de 200 bateaux, du plus important rassemblement européen de la marine fluviale. 650.000 visiteurs sont attendus.

A l'occasion des 4^{ème} et 5^{ème} éditions, l'Etablissement était intervenu financièrement à hauteur de 4.000 €.

Il est proposé de porter à 5.000 € le montant de cette aide financière.

En contrepartie de ce cofinancement, la Ville d'Orléans a été sollicitée pour la mise à disposition d'un espace ainsi que l'annonce dans le programme du festival d'un événement à l'initiative de l'Etablissement public Loire organisé ou valorisé à cette occasion.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci Monsieur BERTIER.

Il vous est proposé d'adopter ces deux délibérations. Des questions ?

Je soumetts à votre approbation. Des contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Nous passons au rapport de notre collègue Janssens.

13. Approbation des budget principal et annexe 2013

INTERVENTION DE M. JANSSENS

Merci Monsieur le Président. Je vais essayer d'être le plus succinct possible, comme vous le demandiez.

Le projet de budget 2013 s'inscrit en conformité avec les termes de notre débat d'orientations budgétaires de novembre dernier, sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres pour la 5^{ème} année consécutive.

Pour ce qui est des modalités pratiques :

L'utilisation des crédits de report ne pouvant être effective qu'après le vote du compte administratif et du budget supplémentaire, il est proposé, là encore conformément aux termes du débat d'orientations budgétaires, de retenir le mode de faire suivant : vote du budget 2013 en décembre 2012 avec une présentation de propositions budgétaires consolidées s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés pour les dépenses prévisionnelles déjà identifiées pour 2013, complétées par le vote au 1^{er} trimestre 2013 du compte administratif 2012 et du budget supplémentaire 2013 qui intégreront cette année encore les opérations de fin d'exercice suivantes :

- ❖ Le rattachement des charges et produits à l'exercice 2013 en fonctionnement ;
- ❖ La constatation des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement ;
- ❖ La constatation du résultat de l'exercice 2012.

En résumé : les contributions 2013 qu'il est proposé d'appeler respectant les objectifs fixés lors du débat d'orientations budgétaires, le montant des contributions est de 2.924.450 €, chiffre à rapprocher de celui de 2012, de 2.935.828 €.

Au vu du tableau récapitulatif des contributions des collectivités membres, chacun peut mesurer l'effort contributif de sa collectivité.

Je vous fais grâce de la lecture des 5 points qui suivent s'agissant :

- ❖ De l'exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest,
- ❖ De la prévention et réduction du risque des inondations,

- ❖ De la simulation Recherche/Données/Information,
- ❖ De la valorisation de patrimoine,
- ❖ De l'aménagement et gestion des eaux,
- ❖ Du fonctionnement administratif et du patrimoine foncier de l'Etablissement

Il vous est donc proposé d'approuver les délibérations suivantes :

Approbation :

- ❖ Du budget primitif de l'exercice 2013 en budget principal ainsi qu'en budget annexe,
- ❖ Des contributions des collectivités membres 2013, en budget principal et budget annexe,
- ❖ Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2013,
- ❖ Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « exploitation des ouvrages ».

Voilà Monsieur le Président. S'il y a des questions sur les différents sujets, c'est le moment.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Monsieur le Directeur pourrait peut-être apporter quelques précisions comme il l'a fait tout à l'heure en commission.

Monsieur le Directeur Général.

INTERVENTION DE M. EUDE

Oui, Monsieur le Président, simplement rappeler quelques éléments fondamentaux de la construction de ce budget, que l'on retrouve dans ces 3 diagrammes :

Effectivement, nous respectons les termes du débat d'orientations budgétaires, avec une baisse des contributions appelées auprès de nos collectivités membres, cela depuis maintenant 5 ans. Mais cet exercice n'est rendu possible que par à la fois l'appel d'une redevance pour le soutien d'étiage permettant d'alimenter le budget annexe de l'Etablissement et par la mobilisation d'un important volume de subventions auprès de l'Europe, de l'Agence de l'eau et de l'Etat (pour les citer en volume décroissant). Donc, concrètement, aujourd'hui, l'exercice auquel nous parvenons n'est possible que dès lors que nous maintenons la redevance soutien d'étiage, pour l'instant sans augmentation, et que nous gardons la capacité d'appeler les subventions de l'Europe, de l'Agence de l'eau et de l'Etat.

Donc, c'est toujours un plaisir d'avoir un budget qui est maîtrisé, mais il faut faire attention aux effets d'optique : il est maîtrisé dans le contexte qui vient d'être rappelé.

Pour faire un zoom sur la redevance soutien d'étiage, là encore, cela a été indiqué, l'objectif est effectivement de la contenir le plus possible, ce qui est le cas cette année encore, d'où d'ailleurs la position favorable de la Commission des usagers.

Mais nous rencontrons deux limites :

- ❖ L'inscription dans un programme prévisionnel d'investissement dans le long terme, qui nous permet de lisser nos interventions et profiter en quelque sorte du volume de crédit dont on dispose, sauf que, un jour ou l'autre, il peut se passer un événement, il peut survenir une réglementation qui nous imposerait de dépasser ce que nous avons prévu initialement et, dans ce cas-là, nous serions évidemment contraints d'appeler des montants supplémentaires de redevance ;
- ❖ La Commission des usagers a soutenu la proposition de l'Etablissement de régulièrement alimenter la provision pour gros travaux et la porter déjà dans un premier temps à hauteur de 4% du montant des ouvrages pour justement s'assurer

que, si on doit appeler des crédits à un moment donné, cela se fasse avec le moins de dommages possible pour les contributeurs, quels qu'ils soient.

Donc simplement rappeler, Monsieur le Président, que l'on respecte les termes du débat d'orientations budgétaires mais dans ce contexte-là :

- ❖ D'une mobilisation de la redevance, donc d'une ressource quasi pérenne pour un Etablissement comme le nôtre ;
- ❖ De l'obtention de subventions pour des montants relativement conséquents.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci Monsieur le Directeur Général.

Y a-t-il des questions, sur ce budget ? Je soumetts les délibérations à votre approbation. Y a-t-il des contres ? Pas d'abstention ? Unanimité.

Je voudrais à ce stade avoir une pensée, et je pense que c'est collectif, pour notre collègue Jean-Pierre HURTIGER, qui intervenait ici même, surtout en ce qui concerne le budget, toujours avec beaucoup de pertinence. Et ces interventions étaient non seulement appréciées mais toujours très utiles au bon fonctionnement de notre Comité. Donc nous avons une pensée émue et amicale, et nous souhaitons, Monsieur le Directeur, faire savoir à sa famille l'amitié que nous lui portons.

14. Convention avec l'Etat (DREAL) relative à la gestion des barrages de Villerest et de Naussac

Nous passons au rapport de notre collègue Poincard.

INTERVENTION DE M. POINSARD

Pour répondre aux besoins liés à la question des barrages de Villerest et de Naussac, l'Etablissement a passé deux conventions avec l'Etat :

- ❖ L'une relative à l'accès par l'Etablissement en temps réel aux données de pluie et de débit recueillies par le réseau CRYSTAL ;
- ❖ L'autre relative à l'appui logistique fourni par l'Etat.

Ces deux conventions s'achèvent au 31 décembre 2012. Il est proposé de le reconduire pour une période de 3 ans moyennant 2 adaptations :

- ❖ En premier lieu, pour des raisons de simplification administrative, ces 2 conventions seront regroupées en une seule, une distinction restant toutefois maintenue entre les 2 objets ;
- ❖ En second lieu, le contenu de la partie appui logistique est réduit dans la mesure où l'élaboration des consignes journalières pour le soutien d'étiage, jusqu'ici assuré en semaine par des agents de la DREAL, le serait dorénavant par des agents de l'Etablissement.

Le montant total de la convention proposée s'élève à 430.000 € TTC répartis comme suit : 355.000 € TTC pour les actions correspondant à l'accès aux données CRYSTAL et 75.000 € TTC pour les actions correspondant à l'appui matériel et logistique, au lieu de 90.000 € TTC, une diminution de 15.000 € TTC pour tenir compte de la réduction du contenu de cette partie que j'avais évoquée préalablement. Ce montant sera actualisé annuellement suivant la formule figurant dans le dossier.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci M POINSARD.

Je sou mets la délibération à votre approbation. Y a-t-il des contres ? Pas d'abstention ? Unanimité.

15. Programme d'action et plan de financement 2013 d'opérations portées par l'Etablissement au titre de la prévention et la réduction du risque inondation - Actions territoriales

C'est Madame d'AUX qui présente. Madame d'AUX, vous avez la parole.

INTERVENTION DE MME D'AUX

Ce rapport vous est présenté après examen préalable par votre Commission mixte de ce jour avec pour objectif d'ouvrir la voie à la sollicitation par le Président de l'Etablissement des financements sur lesquels s'appuient les opérations dont il s'agit.

Financement de la mission de coordination technique pour la réduction du risque inondation sur le bassin de la Maine en 2013

Pour ce qui concerne tout d'abord la mission d'animation et de coordination technique générale sur le bassin versant de la Maine conduite par l'Etablissement depuis 2003. Cette mission, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI Maine et du plan Loire, se développe selon 3 grands axes :

- ❖ L'animation et la coordination technique sur le bassin
- ❖ Le pilotage d'études globales pour le compte des collectivités du bassin
- ❖ L'expertise et l'appui technique auprès des partenaires du bassin

Il est donc proposé de poursuivre cette mission en 2013 sur l'ensemble des thématiques liées au risque inondation. Cette mission comporterait notamment la finalisation de l'étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin versant du Loir sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement.

Les moyens qu'il est envisagé d'y affecter restent de l'ordre de 1,2 équivalent temps plein et les dépenses prévisionnelles intégrant celles de rémunération et de fonctionnement s'élèvent à un montant total estimé à moins de 70.000 €.

Voilà pour cette première délibération.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Y a-t-il des questions ? Des contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Vous pouvez continuer.

INTERVENTION DE MME D'AUX

Dans la continuité de l'action engagée depuis le second semestre 2008 dans le cadre du plan Loire, la mission de réduction du risque inondation en Loire moyenne conduite par l'Etablissement s'articule depuis 2012 selon les deux volets suivants :

- ❖ L'action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne, qu'il est proposé de reconduire en 2013 selon les axes suivants :
 - tout d'abord, étude d'amélioration du système de protection et de la sécurité des vals avec notamment l'achèvement et les suites de l'étude des vals de Loire dans le Cher et la Nièvre ;
 - le suivi de l'étude des vals de l'Orléanais ;

- les études de danger des digues de Loire

- ❖ L'assistance et l'appui technique aux collectivités suivis de la révision des PPRI et de la mise en œuvre de la directive inondation en Loire moyenne

Les moyens affectés à cette mission sont de l'ordre de 1,4 équivalent temps plein et les dépenses prévisionnelles intégrant celles de rémunération et de fonctionnement s'élèvent à un montant total estimé de l'ordre de 77.000 €.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci. Des questions ? Des contre ? Des abstentions ? Unanimité.

INTERVENTION DE MME D'AUX

On va parler du cas particulier de l'étude des vals du Giennois prévue donc au programme du CPIER 2007-2013 et qui n'a pas été programmée à ce jour. On rappellera que la demande du Président du Conseil général du Loiret au Préfet de la Région Centre pour que cette étude soit conduite comme prévu a fait l'objet d'une présentation lors de la dernière réunion du Comité Syndical, prolongée par un courrier du Président de l'Etablissement à Monsieur le Préfet.

Les moyens supplémentaires temporaires affectés spécifiquement au portage et à l'animation des études des vals du Giennois sur la durée de l'opération sont de l'ordre d'un équivalent temps plein agent de catégorie A pour une durée cumulée n'excédant pas un an.

Les dépenses prévisionnelles correspondantes pour la période de l'étude intégrant celles de rémunération et de fonctionnement ainsi que celles de prestation d'étude sont estimées à un montant total n'excédant pas 500.000 € TTC dont le financement serait assuré par des subventions des collectivités concernées : Région centre, Département du Loiret, de l'Europe au travers du FEDER et de l'Etat le cas échéant.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci. Des demandes de précisions ? Des contre ? Des abstentions ?

INTERVENTION DE M. DIDON

Juste pour préciser que le concept d'étude de val est un concept effectivement du plan Loire III. Aujourd'hui, les choses évoluent et, sur les territoires à risque important il y aura lieu de mettre en place des stratégies locales, donc cela va évoluer vers cela. Sur le Giennois, qui n'en est pas un, ce que l'on propose au Président du Conseil général du Loiret, qui nous a sollicité, c'est d'aller vers les démarches qui aujourd'hui peuvent bénéficier d'une labellisation comme un PAPI.

Dans un PAPI, on retrouve les mêmes choses que dans une étude de val mais, je dirais, en plus complet puisque cela aborde les différentes facettes de la gestion du risque inondation. C'est une piste qu'il faudrait explorer.

Par ailleurs, au niveau des financements, je souhaite quand même attirer votre attention sur les financements qui ne sont pas illimités, la nécessité d'effectuer des priorisations et sur le fait que, dans le Département du Loiret en particulier, l'étude de danger des digues de l'Orléanais vient de s'achever – elle va être remise aujourd'hui au Préfet et montre l'importance des travaux qui sont nécessaires pour assurer la fiabilisation de ces digues dans les années à venir. C'est aussi un éclairage important lorsqu'il y aura, parce que cela va venir inmanquablement à un moment ou à un autre, des arbitrages financiers à faire.

INTERVENTION DE MME D'AUX

Oui, il faut qu'on en discute un petit peu pour savoir l'intérêt de la chose. Elle me semblait vraiment intéressante puisqu'il y avait des financements, et au niveau de l'EP Loire les capacités pour le faire dans une approche globale de la Loire moyenne, mais je ne sais pas si Monsieur le Directeur veut ajouter un petit mot.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci de ces précisions.

Je sou mets la délibération à votre approbation. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

INTERVENTION DE MME D'AUX

Suivi du programme lits et levées domaniaux en Région Centre

Engagé par l'Etablissement depuis 2008 et consacré à la mission d'assistance pour le compte des collectivités contribuant au financement relative à la programmation et à la réalisation des opérations, par exemple des études et des travaux, de restauration de lit et de renforcement des levées de la Loire pilotées par l'Etat dans le cadre du CPIER 2007-2013.

Il est proposé de poursuivre cette action en 2013. Celle-ci se traduit par le suivi technique, financier et administratif des programmations et des opérations correspondantes intégrant notamment la participation aux réunions de travail avec l'Etat et les collectivités cofinanceurs.

Les moyens affectés sont de l'ordre de 0,7 équivalent temps plein et le montant total estimé est de l'ordre de 43.500 €.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci.

Des questions, des interventions ? Je n'en vois pas. Des contre ? Des abstentions ? Non, plus. A l'unanimité.

INTERVENTION DE MME D'AUX

Il est proposé d'analyser, lors d'une prochaine réunion des instances de l'Etablissement, l'opportunité et la faisabilité d'une mission dans le prolongement de l'étude 3P Allier.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci pour cette information et nous remercions Anne d'AUX pour ce rapport.

Nous passons au point suivant et la parole est à Monsieur Paul BERNARD pour nous parler du programme d'action et plan de financement 2013 de SAGE portés par l'Etablissement (Allier aval, Cher amont, Cher aval, Loir et Loiret).

16. Programme d'action et plan de financement 2013 de SAGE portés par l'Etablissement (Allier aval, Cher amont, Cher aval, Loir et Loiret)

INTERVENTION DE M. BERNARD

Merci Monsieur le Président.

Après avoir rappelé que le dossier de séance intègre un état d'avancement de chaque procédure, on se concentrera sur les programmes d'action 2013 pour lesquels des demandes de subventions seront faites auprès de l'Agence de l'eau, de l'Europe (FEDER) et des collectivités concernées.

Pour ce qui concerne le SAGE Val d'Huy Loiret, 3 thématiques prioritaires ont été retenues pour 2013 :

- ❖ La réduction des pollutions diffuses sur l'ensemble du territoire
- ❖ Le recensement et la protection des zones humides
- ❖ La gestion des espèces végétales aquatiques

Le budget prévisionnel pour le programme d'action s'élève à 188.790 € dont un volet étude de 115.000 € pour l'amélioration de la connaissance (pollutions diffuses, zones humides, espèces floristiques envahissantes et ressource en eau disponible) et 66.440 € de dépenses de personnel et de frais de fonctionnement.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Des questions ? Pas d'intervention ? Des contre ? Des abstentions ?

Nous pouvons continuer.

INTERVENTION DE M. BERNARD

Pour ce qui concerne le SAGE Loire, le 1^{er} trimestre 2013 sera consacré à la finalisation du projet de SAGE et à son approbation par la CLE.

La signature de l'arrêté préfectoral approuvant le projet de SAGE après consultation et enquête publique est envisagée pour la fin 2013.

Par application anticipée de l'une des préconisations du projet de SAGE, il par ailleurs proposé d'engager sous la forme d'un stage l'élaboration d'un guide méthodologique à l'attention des élus locaux relatif aux modes de gestion différenciée selon les typologies des zones humides.

Le montant prévisionnel pour le programme d'action 2013 s'élève à 149.400 € dont 60.000 € liés aux dépenses prévues dans le cadre des phases de consultation des assemblées et de l'enquête publique, et 74.400 € de dépenses de personnel et de frais de fonctionnement.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci. Des questions ? Pas d'intervention ? Des contre ? Des abstentions ?

Nous continuons donc.

INTERVENTION DE M. BERNARD

Pour ce qui concerne le SAGE Cher amont, le premier semestre sera consacré à la finalisation de la pré-localisation des zones humides et de la rédaction des produits du SAGE. L'objectif du deuxième semestre est de mener les phases de consultation des assemblées et de l'enquête publique afin d'envisager une approbation du SAGE au cours du premier trimestre 2014.

Le montant prévisionnel du programme d'actions 2013 s'élève à 133.800 € dont 82.700 € de dépenses de personnel et de frais de fonctionnement.

Il est à noter l'intégration du montant de 50.000 € correspondant au coût prévisionnel des phases de consultation initialement prévues en 2012.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci. Des questions ? Des contre ? Des abstentions ? Unanimité.

INTERVENTION DE M. BERNARD

Pour ce qui concerne le SAGE Allier aval, il est envisagé que la rédaction des documents composant le SAGE soit terminée en septembre 2013. Viendront ensuite les phases de consultation des assemblées et l'enquête publique dont le coût est estimé à 74.000 €.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2013 intégrant ce coût également de 65.750 € de frais de fonctionnement et de dépenses de personnel s'élève à 146.450 €.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci.

Des questions ? Des contre ? Des abstentions ? Unanimité.

INTERVENTION DE M. BERNARD

Enfin, pour ce qui concerne le SAGE Cher aval, l'année 2013 sera consacrée à la poursuite de la réalisation de l'étude « Tendances-Scénarios-Stratégie » avec les phases « scénarios alternatifs » puis « choix de la stratégie ». En parallèle, l'étude pré-localisation des zones humides sera menée sur une durée de 14 mois.

De plus, une prestation visant à rédiger le rapport environnemental va être engagée. Il est à noter que cette étude était inscrite au programme d'actions 2012 mais suite à la décision de reporter son engagement, le montant prévisionnel correspondant de 30.000 € est inscrit au budget 2013.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2013 s'élève à 98.850 € dont 63.850 € de dépenses de personnel et de frais de fonctionnement.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci. Des questions ? Des contre ? Des abstentions ? Unanimité.

INTERVENTION DE M. EUDE

Monsieur le Président, je souhaitais profiter de l'examen de ces dossiers de SAGE pour rappeler, comme vous pouvez le constater en regardant les plans de financement, que ces SAGE sont portés aujourd'hui sur la base d'un seul animateur, alors même qu'on est en présence de SAGE de taille tout à fait significative pour certains d'entre eux et que ceci ne doit pas être perdu de vue quand on regarde le temps et le rythme de mise en œuvre de ces procédures. On a en quelque sorte une exécution qui est à hauteur des moyens humains que l'on consent pour assurer la mise en œuvre de ces opérations. Et c'est quelque chose que nous devons garder à l'esprit puisque, j'allais dire, on est en présence d'opérations qui sont quand même complexes et qui supposent en concertation des efforts très conséquents. Cela explique l'attention que l'on porte à ces volets-là et cela met en évidence à la fois le volume et la qualité du travail des animateurs concernés, que personnellement je tiens à saluer.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci Monsieur le Directeur.

Nous passons au point suivant.

17. Affectation de crédits de report « Chambonchard » et « Le Veurdre »

INTERVENTION DE M. CONTEPAS

Merci Monsieur le Président.

Le Comité Syndical a délibéré sur le principe d'affectation des crédits de report Chambonchard, base Loire et Le Veurdre. Ceux-ci sont utilisés dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle en subvention à l'appel des subventions auprès des collectivités membres pour des actions territoriales en maîtrise d'œuvre de l'Etablissement.

Le Département de la Nièvre propose d'utiliser le montant total de 1.161 € de sa quote-part des reliquats de crédits Chambonchard pour financer les dépenses 2012 de l'étude de pré-localisation des zones humides ainsi que celles de l'étude « évaluation environnementale » et appui à la rédaction du SAGE Allier aval.

Le Département du Cher propose d'utiliser un montant total de 55 € de sa quote-part des reliquats de crédits Chambonchard en complément de subventions versées pour le financement de l'étude de rédaction du SAGE Allier aval.

La Région Centre propose d'utiliser un montant total de 737 € de sa quote-part des reliquats de crédits « Le Veurdre » pour financer les dépenses 2012 de l'étude de pré-localisation des zones humides ainsi que celles de l'étude « évaluation environnementale » et appui à la rédaction du SAGE Allier aval.

Je vous remercie d'approuver les délibérations correspondantes.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Des questions ? Des contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Et vous gardez la parole, Monsieur CONTEPAS, en ce qui concerne la gestion du patrimoine foncier.

18. Gestion du patrimoine foncier

INTERVENTION DE M. COINTEPAS

Merci Monsieur le Président.

S'agissant tout d'abord du site du Veurdre, plus particulièrement des communes de Tresnay et Chantenay, il est rappelé que depuis plusieurs années déjà, l'Etablissement a passé avec chacune de ces deux communes une convention de participation financière aux travaux qu'elle effectue sur les bâtiments mis à leur disposition dans la limite de 20.000 € par an financés à 50%.

Sans préjuger de la décision de l'Etat sur l'opportunité de la préservation des réserves financières de l'Etablissement au regard de l'évolution du projet d'ouvrage du Veurdre, dans le cadre de la stratégie de prévention des inondations sur le bassin de la Loire, il est proposé de

renouveler temporairement pour 2013 les conventions de participation financière passées avec ces deux communes selon les mêmes principes que précédemment.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Des précisions ? Des questions ? Des contre ? Des abstentions ? Unanimité.

INTERVENTION DE M. COINTEPAS

S'agissant ensuite du projet de valorisation du site de Serre de la Fare et de ses éléments naturels, on rappellera que deux études ont été lancées et finalisées en 2012 :

- ❖ une évaluation de la situation financière et contractuelle des terrains de l'Etablissement menée par la SAFER Auvergne ;
- ❖ un état des lieux des pratiques agricoles dans les perspectives de la création d'un espère naturel réalisé par le CEN Auvergne.

A titre complémentaire, il semble indispensable de pouvoir disposer également d'une vision claire quant aux caractéristiques environnementales et forestières des parcelles boisées ainsi que leur potentiel de valorisation économique.

Dans ce contexte, l'ONF étant l'organisme gestionnaire des espaces forestiers publics français, sa Direction Auvergne-Limousin étant partenaire du projet de « réserve naturelle régionale haute vallée de la Loire » et possédant une connaissance poussée du site de Serre de la Fare, il est proposé de déroger à la procédure d'achat public de mise en concurrence et de lui confier la réalisation d'une évaluation de la qualité environnementale et forestière des parcelles boisées de Serre de la Fare, pour un coût global de 14.352 € TTC.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Des précisions ? Des questions ? Des contre ? Des abstentions ? Unanimité.

19. Gestion du personnel

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Tout d'abord en ce qui concerne la prise en charge des frais de déplacement : le CNFPT a décidé de cesser de rembourser les frais de transport des stagiaires pour tout déplacement à compter du 1^{er} janvier 2012. De fait le déplacement pour formation des agents territoriaux rentre dans le cadre général qui régit tout déplacement dans l'intérêt du service et qui met donc le remboursement des frais de déplacement à la charge de l'employeur. Donc il y a là lieu de modifier en conséquence nos délibérations.

Pas de questions ? Pas de contre ? Pas d'abstentions ? Unanimité.

Il y a lieu de requalifier deux postes au sein de la Direction de l'Eau et de l'Exploitation. En ce qui concerne le service « Prévention des inondations », suite à la vacance du poste de technicien principal de 2^e classe qui est chargé de mission prévention et réduction du risque inondation, il vous est proposé de requalifier ce dernier en un poste de technicien à compter du 1^{er} janvier 2013, cela afin de pouvoir nommer la personne retenue qui est inscrite sur la liste d'aptitude de ce grade. Il vous est précisé que cela ne modifie pas le cadre d'emploi de ce poste qui est maintenu en catégorie B.

En ce qui concerne le service des barrages de Villerest et de Naussac, suite à l'inscription sur la liste d'aptitude de l'agent technique principal de seconde classe contractuel, qui est chargé de mission étude relative aux barrages et appui à l'exploitation, il vous est là proposé de requalifier

au tableau des effectifs de l'Etablissement ce poste sur le grade de technicien à compter du 1^{er} février 2013.

Des questions ? Des contre ? Des abstentions ? Unanimité.

En ce qui concerne la création d'un poste permanent dans la perspective de la stagiairisation d'un animateur de SAGE en ce qui concerne Cher aval : suite à la sollicitation de la CLE du SAGE Cher aval, le Comité Syndical, le 4 juillet 2007, avait autorisé le recrutement d'un chargé de mission. L'agent contractuel qui occupe ce poste depuis le 1^{er} décembre 2008 est inscrit sur la liste d'aptitude « ingénieur territorial session 2012 ».

Compte tenu des interventions de l'Etablissement dans la vallée du Cher et de la valeur professionnelle de ce chargé de mission, il vous est proposé d'autoriser la création au tableau des effectifs de l'Etablissement d'un poste permanent d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} février 2013.

Des contre ? Des abstentions ? Unanimité.

« CDIsation » d'un contrat en application de la loi de résorption de l'emploi précaire : la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique prévoit que par dérogation, pour les agents âgés d'au moins 55 ans en contrat à durée déterminée à la date de la publication de la loi, qui justifient d'une ancienneté de 3 ans en service public sur les 4 dernières années, doivent se voir proposer une transformation de leur contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée. Un agent contractuel qui est actuellement en poste à l'Etablissement ou se trouve dans cette situation doit donc voir son contrat, dont l'échéance est prévue au 18 février 2014, transformé en contrat à durée indéterminée avec un effet au 13 mars 2012.

Afin de pouvoir appliquer ces dispositions et effectuer la transformation du contrat correspondant, il vous est proposé la création d'un poste permanent d'attaché au tableau des effectifs de l'Etablissement. Il vous est toutefois précisé que la possibilité d'une poursuite du contrat à durée indéterminée au-delà du terme du 18 février 2014 envisagé à l'origine, lui-même conditionné à la fois à la spécificité de la mission confiée et à l'obtention d'un cofinancement correspondant à hauteur de 75% fera l'objet d'un examen au vu des perspectives d'évolution des interventions de l'Etablissement et des moyens à sa disposition.

Des questions ? Des contre ? Des abstentions ? Unanimité.

En ce qui concerne la protection sociale complémentaire de nos agents : un décret donne la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents. L'aide apportée aux actifs n'est en aucun cas obligatoire pour les collectivités et le dispositif réglementaire prévoit soit la procédure de labellisation, soit la contribution à un contrat négocié auprès des opérateurs (mutuelles, instituts de prévoyance, assureurs) via une convention de participation qui est souscrite après mise en concurrence.

Il vous est donc proposé :

- ❖ d'autoriser le Directeur de l'Etablissement à consulter les agents sur leur intérêt par rapport à la voie de la labellisation pour un montant individuel restant à proposer au Comité Syndical dans le courant de l'année 2013, le cas échéant ;
- ❖ de donner mandat au Centre de gestion du Loiret, qui a décidé de s'engager dans une procédure de convention de participation tant pour le risque santé que pour le risque prévoyance et propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure, dans la perspective d'une convention de participation souscrite après mise en concurrence sans préjuger de la suite qui sera finalement donnée par l'Etablissement en temps utile.

En clair, ce qu'il nous faut c'est aujourd'hui prendre position, dans l'intérêt de nos agents, sinon cela serait trop tard.

Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Et je salue l'arrivée parmi nous du Directeur de Cabinet du Président. Il était auprès du Président, donc il ne pouvait pas se joindre à nous avant. Mais nous le saluons quand même avec plaisir et il va pouvoir au moins se joindre au point suivant de l'ordre du jour : les questions diverses.

Y a-t-il des questions diverses ? Il n'y en a pas.

Avant peut-être de clore notre Comité Syndical, je voudrais d'abord adresser mes remerciements au Directeur Général des Services et à ses collaborateurs pour la qualité et la clarté des documents qui nous ont été remis aujourd'hui, parce que quand on parle budget, ce n'est pas toujours évident. Ce n'est pas que cela nous a donné particulièrement envie de le lire mais au moins il y avait une recherche et surtout on a vu de la clarté dans ces documents. Et je voudrais aussi bien sûr saluer le travail qui a été accompli par ses services.

Je voudrais aussi les remercier, nous l'avons vu tout à l'heure et cela a été dit en commission mixte, le travail qui est accompli en ce qui concerne les recherches de financements en ce qui concerne tous nos projets parce que là, c'est un travail ardu, travail de suivi, d'évaluation, qui est également fait au sein de cet Etablissement. On peut dire aussi que souvent, Monsieur le directeur, vous êtes force de proposition en ce qui concerne les décisions qui peuvent être prises ici même au sein de notre Comité Syndical.

Je voudrais aussi signaler que nous avons la chance, dans cet Etablissement, d'avoir de grands professionnels, je crois qu'on a pu le constater, des personnels impliqués très professionnels et qui sont en plus bien managés par un très bon capitaine. N'est-ce pas, Monsieur le Directeur, c'est important d'avoir une bonne équipe mais c'est encore mieux quand il y a un bon capitaine. Alors encore une fois bravo. Et je voulais aussi saluer le travail partenarial, collaboratif, que vous avez su établir avec nos partenaires que sont les services de l'Etat, le SGAR bien sûr, la DREAL, ainsi que l'Agence de l'eau. Je crois que tout cela contribue à faire que nous sommes encore plus efficaces, encore plus opérationnels.

Et enfin, je voudrais, avant que nous nous transportions jusqu'au déjeuner, vous souhaiter, au nom du Président GERMAIN et en mon nom personnel, de très bonnes fêtes de fin d'année et, pour notre Etablissement, pour vous-mêmes et pour vos familles, tous nos vœux pour 2013.

Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. EUDE

Je voudrais indiquer simplement en réponse à vos derniers développements, je ne fais pas encore de pot de départ. Je vois que certains me regardaient avec inquiétude.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Non, non, quand je dis bravo, c'est pour continuer dans cette voie, Monsieur le Directeur !

INTERVENTION DE M. EUDE

Je voyais poindre un peu d'inquiétude.

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Vous avez raison, cela aurait été une inquiétude. Il est bon de signaler quand le travail est bien fait.